

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres			
du Conseil Municipal	en exercice	Présents	Pouvoirs
15	15	12	2
Votants	Pour	Contre	Abstentions
14	14	0	0

Copie pour impression  
Réception au contrôle de légalité le 01/07/2022 à 12h40  
Référence de l'AR : 010-211001847-20220630-36\_2022-DE  
Affiché le 01/07/2022 ; Certifié exécutoire le 01/07/2022

### SEANCE DU 30 JUIIN 2022

Date de convocation	Date d'affichage
24.06.2022	24.06.2022

*L'an deux mille vingt-deux, le trente juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de LAVAU, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jacques GACHOWSKI, Maire.*

**Présents** : MMmes Jacques GACHOWSKI, Jacky CORNIOT, Catherine COPITET, Thierry GIROT, Régis PACKO, Nathalie ORTILLON, Aline ROBILLIARD, Béatrice LACULLE, Béatrice GROS, Pierre RODRIGUEZ, Jean-Pierre MAYMARD, Moustapha WIAZZANE.

**Excusés** : Isabelle GRISEY pouvoir à Thierry GIROT, Pascal COSSARD pouvoir à Jacky CORNIOT, Laurence BEAREL.

**Secrétaire de séance** : Jacky CORNIOT

### **PROCEDURE D'ALIGNEMENT : RUELLE BODIE**

*Monsieur le Maire rappelle que lors du Conseil du 2 septembre 2021, il a été décidé d'acquérir la propriété cadastrée AH n°144, afin de permettre l'agrandissement/construction du Groupe scolaire de LAVAU.*

*Monsieur le Maire indique que la construction du groupe scolaire comprendra son accès principal rue de la Fin et un accès secondaire nécessaire aux véhicules de secours et d'entretien, un parking réservé aux enseignants et aux ATSEM, dont l'accès se fera depuis la ruelle Bodié.*

*Afin de permettre la circulation des véhicules et les piétons, la ruelle Bodié, d'une largeur actuelle de 3mètres, sera élargie pour atteindre une largeur de 5 mètres, depuis la Route de Mery jusqu'à la limite sud-ouest de la parcelle cadastrée AH n°144.*

*Pour rappel, le Conseil Municipal avait déjà anticipé cet élargissement lors de la vente de la propriété cadastrée AH n°308 et n° 309 en conservant une bande de terrain de 2 mètres (AH n° 309) le long de la ruelle Bodié.*

*Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de recourir à la procédure d'alignement pour régulariser l'emprise d'une partie de la ruelle Bodié et ainsi fixer la limite entre le domaine privé et le domaine public dans la partie décrite ci-dessus, la partie restante jusqu'à la Grande Rue étant sans changement.*

*Monsieur le Maire précise qu'un plan d'alignement a été établi qui définit précisément les limites entre les propriétés privées avec celle de la voirie communale dénommée ruelle Bodié. Ce plan est présenté au Conseil Municipal.*

*Après délibération du Conseil Municipal, Monsieur le Maire prendra un arrêté nommant un commissaire enquêteur et ordonnant l'ouverture d'une enquête publique.*

*La composition du dossier soumis à enquête comprendra obligatoirement :*

- Une notice explicative
- Un plan de situation
- Un plan parcellaire comportant l'indication des limites existantes de la voie communale, des parcelles riveraines et les limites projetées de la voie communale
- Un état parcellaire.

*Vu le Code général des Collectivités,*

*Vu les articles L 112-1 à L 112-8, L 141-3 et R141-4 et suivants du Code de la voirie routière,*

*Vu le projet de plan d'alignement de la ruelle Bodié établi par le géomètre,*

*Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal*

*ACCEPTTE ET APPROUVE le dossier et le plan d'alignement tel qu'il a été établi par le géomètre et présenté au conseil municipal*

*DEMANDE à Monsieur le Maire d'engager la procédure de plan d'alignement afin de rattacher au domaine de la voie publique communale une partie de la parcelle cadastrée AH n°144, et la parcelle AH n°309, propriétés de la commune de LAVAU afin d'élargir la ruelle Bodié.*

*AUTORISE Monsieur le Maire à représenter la commune et à signer tous les documents afférents au dossier.*

*Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdit.*

*Le Maire,  
Jacques GACHOWSKI*

